



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. Contexte macro-économique associé aux évolutions réglementaires liées à la gestion des déchets.....	3
1.1 La directive cadre déchets 2008/98/CE du 19/11/2008	3
1.2 Loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance verte - 2015.....	3
1.3 Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire -2020	4
1.4 La Taxe Générale sur les Activités Polluantes.....	4
2. Prévisions budgétaires 2021.....	6
2.1 La stratégie financière du Syndicat pour 2021.....	7
2.2 Hypothèses d'évolution des ressources du Sigidurs.....	7
2.2.1 Des recettes de fonctionnement en baisse pour 2021	7
2.2.2 Des recettes réelles d'investissement stabilisées pour 2021	7
2.3 Hypothèses d'évolution des dépenses	9
2.3.1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement	9
- Prévention et sensibilisation au tri des déchets	10
- Collecte.....	10
- Traitement et valorisation	13
- Centre de tri	16
- Déchèteries	18
- Focus dépenses du personnel et structuration des effectifs	20
-Focus chapitre 011 : impact TGAP	21
- Focus dépenses imprévues 2020	21
2.3.2 La volonté de poursuivre une politique d'investissement maîtrisée	22
3. Prospective pluriannuelle 2021-2026	24
3.1 Eléments de prospective pluriannuelle	
4. Synthèse	25
5. Annexes.....	26

PREAMBULE :

Le Sigidurs, Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles, est situé à l'Est du département du Val d'Oise (95) et à l'Ouest du département de Seine-et-Marne (77).

Il est compétent pour la prévention et la sensibilisation, la collecte et le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés et la production d'énergie. Le territoire du Sigidurs compte trois collectivités adhérentes, représentant 59 communes et 412 176 habitants : la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF – 42 communes) située sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne, une partie de la Communauté d'Agglomération Plaine et Vallée (CAPV – 7 communes) et une partie de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF – 10 communes).

Sur le périmètre très étendu du syndicat, il existe une très grande disparité de l'habitat, avec un territoire nord semi-urbain et un territoire sud très urbain.

Pour assurer ses missions, le Sigidurs dispose d'un centre de valorisation énergétique, d'un centre de tri et d'un réseau de 6 déchèteries ainsi qu'un partenariat avec des syndicats limitrophes sur deux déchèteries.

L'année **2020** a été **marquée** par :

- **L'installation d'une nouvelle gouvernance** installée seulement depuis 3,5 mois, après les péripéties des élections municipales et un calendrier retardé de près de 5 mois. Renouvellement de notre assemblée à + 80%, de notre bureau exécutif de 60%.
- **Des motifs d'inquiétudes:**
 - Les confinements et ses conséquences : fermeture temporaire des déchèteries et du CDT, suspension temporaire de la collecte des encombrants et des déchets végétaux, adaptation de l'incinérateur pour l'accueil des CS, adaptation de l'organisation interne du Sigidurs.
 - Incendie du centre de tri fin octobre.
- **Des satisfactions :**
 - Le déploiement de la dernière phase de renouvellement intégral des bacs et la sensibilisation y afférent sur le territoire de l'ex Val de France a été lancé, certes avec 5 mois de retard en raison du COVID, et devrait s'achever au mois d'avril.

Ce rapport d'orientations budgétaires porte sur l'exercice 2021 mais également sur les engagements pluriannuels du Syndicat. Il comprend l'ensemble des éléments relatifs aux principaux flux de déchets collectés et traités par le Sigidurs.

Pour 2021 :

- **Les premiers mois de l'année 2021** seront malheureusement dans **la lignée de 2020** :
 - En raison de la crise économique et sociale qui s'annonce, nous devons être attentifs aux **difficultés financières de nos EPCI** adhérents et des communes qui les composent. Rappel : la participation des EPCI d'un montant d'environ **40 M€** représentant **85 %** de nos recettes.
 - La tension conjoncturelle observée sur les marchés de revente matière (plastiques, papier/carton) avec une **baisse des prix de reprise**, devrait perdurer en 2021. Par ailleurs, la revente de l'électricité accuse aussi une **baisse sensible** en raison notamment des cours du pétrole **bas** et de la **baisse de la demande** en papiers graphiques.
 - Un contexte macro-économique qui vient **impacter** nos dépenses de fonctionnement. En effet, l'application des nouveaux taux de TGAP impactera de manière déterminante notre épargne nette dès cette année.

Les défis et les choix du mandat

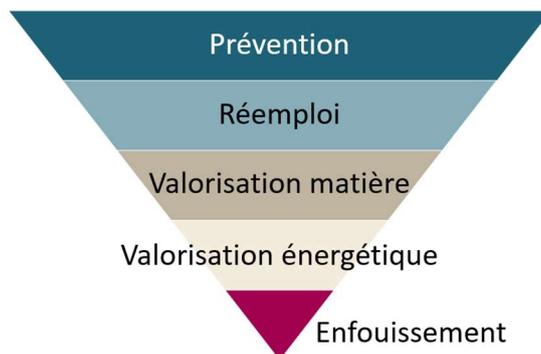
- La précédente équipe a amorcé des projets d'avenir et d'innovation qu'il nous faut mener à bien comme la chaufferie CSR (Combustible Solide de Récupération), la couverture architecturale du CVE, la déchèterie nouvelle génération à Gonesse. Peut-être d'autres déchèteries ...
 - Par ailleurs, le maintien à un niveau d'excellence de notre incinérateur sera une priorité dans la mesure où la réglementation européenne en la matière (BREF - incinération, meilleures techniques disponibles) évolue drastiquement vers toujours plus de protection de l'environnement et des populations.
 - De plus, dans le dossier relatif à un équipement de tri des déchets de dimension département, il nous faudra aussi assumer notre rôle moteur (voire de leader) au sein du collectif composé de 6 autres syndicats et communautés d'agglomération. L'enjeu sera de se doter d'un équipement aux standards de CITEO, dont dépend nos soutiens financiers.
 - La prévention occupera une place prépondérante, avec les obligations relatives au tri à la source des biodéchets à l'horizon de 2024.
 - Enfin, la rationalisation des espaces de bureaux et d'entrepôts devra être achevée par le déménagement des services collecte et techniques sur le site du 20 rue de l'Escouvrier au cours du printemps 2021 et l'aménagement à venir du bâtiment de l'ex CATI.
- ➔ Tout ne pourra pas se faire en 1 ou 2 ans. Il nous faudra faire des choix et établir une hiérarchie calendaire de nos projets.

Comme énoncé par l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni pour débattre des orientations budgétaires du Sigidurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif 2021 prévu lors de la prochaine séance du 08 mars 2021.

1. Contexte macro-économique associé aux évolutions réglementaires liées à la gestion des déchets

1.1 La directive cadre déchets 2008/98/CE du 19/11/2008

Cette directive constitue le texte de référence de la politique de gestion des déchets au sein de l'Union européenne. Elle définit les déchets, prône la prévention et le recyclage, établit les principes et les objectifs pour les États membres. Comme le montre la pyramide des modes de traitement ci-dessous, l'objectif prioritaire est la prévention des déchets, axes phares de l'économie circulaire, qui permet d'éviter leur production. Les autres modes de traitement, une fois le déchet créé, viennent ensuite.



Pour 2021, l'objectif du Sigidurs sera de poursuivre son engagement en faveur de la prévention et de la sensibilisation. Cette démarche déterminante sera effectuée à travers plusieurs actions telles que la poursuite du déploiement du compostage, l'utilisation des déchèteries comme lieux de réemploi, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'augmentation du captage des DDS.

Par ailleurs, la prévention se traduit également par la mise en place d'une campagne de sensibilisation visuelle avec l'appui de panneaux, de grandes affiches et la diffusion de communiqués pédagogiques sur les différentes thématiques du Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés, adopté en 2019 par le Sigidurs.

1.2 Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) -2015

La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Quatre principaux objectifs ont été fixés dans ce texte :

- Diminution de 10% des déchets ménagers en 2020 par rapport à 2010 ;
- Diminution de 50% des déchets en installation de stockage en 2025 ;
- 65% de recyclage ou de valorisation organique en 2025 ;
- 70% de recyclage des déchets du BTP en 2020.

En 2021, dans le but de respecter cette réglementation, le Sigidurs va notamment accroître **son orientation vers l'amélioration du tri et de la valorisation des déchets**.

1.3 Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) – 2020

Dans la lignée de la LTECV, la loi AGEC s'articule autour de plusieurs **grandes orientations pour 2021** et notamment **réduire les déchets, entrer dans l'économie circulaire, améliorer la valorisation matière et organique, sortir du plastique jetable et diminuer l'enfouissement**.

La loi AGEC instaure également une obligation de tri pour les entreprises et les établissements publics de six flux de déchets : papier, métal, plastique, verre, bois et textile. Le Sigidurs poursuivra les actions engagées, visant à accompagner les établissements de son territoire à la mise en place ou à l'amélioration du tri.

Le tri des biodéchets est renforcé et devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023 pour les établissements produisant plus de 5 tonnes par an, puis, pour tous les producteurs, y compris les ménages, à partir du 31 décembre 2023. Dans cette optique, le Sigidurs réalise en 2021 une étude relative aux biodéchets afin de préparer les solutions à mettre en œuvre sur son territoire pour répondre à ses obligations.

Parallèlement, plusieurs mesures pour réduire le plastique à usage unique sont instaurées, notamment en 2021, l'interdiction des pailles, couverts jetables, touillettes, des boîtes en polystyrène expansé dans la restauration rapide, de la distribution gratuite des bouteilles plastiques dans les entreprises, etc. (article 77). De plus, les administrations sont soumises à de nouvelles obligations "vertes", comme l'inclusion dans les achats publics à partir de 2021 **de clauses relatives à l'économie circulaire**.

Le texte prévoit également un objectif de valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025. Cette mesure vise à détourner des tonnages de l'enfouissement. De plus, la vente d'électricité, de chaleur et de matériaux génère des recettes non négligeables.

De nombreuses mesures ont fait l'objet ou doivent prochainement faire l'objet de décret, précisant les modalités d'application de ces textes.

1.4 La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

La TGAP fondée sur le principe du pollueur-payeur, porte sur les tonnages de déchets stockés et incinérés. Selon la loi Finance 2019, la TGAP évolue à la hausse à partir de 2021 comme indiqué dans le calendrier ci-dessous :

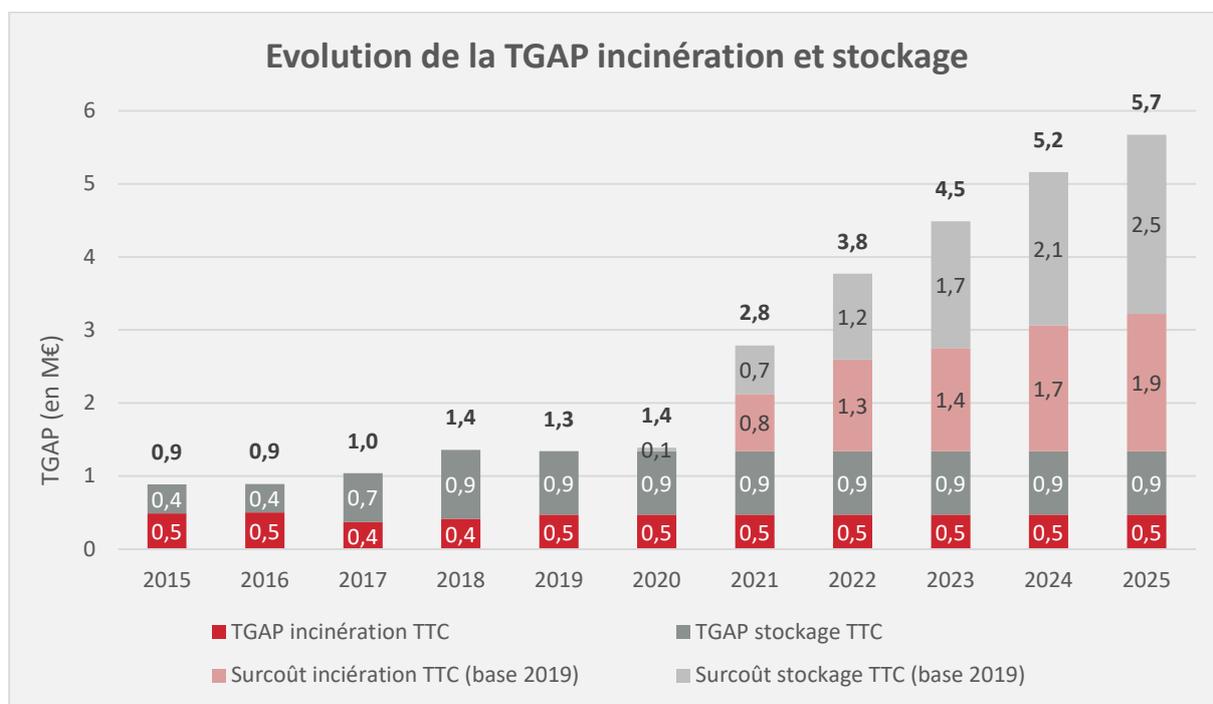
Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Tonne stockée (Catégorie D – Installation autorisées relevant à la fois des B & C)	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Tonne incinérée (Catégorie G – Installation relevant à la fois des A, B & C)	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

Cette loi prévoit à partir de 2021 :

- Fiscalité sur l'enfouissement : 30 € contre 18 € en 2020
- Fiscalité sur l'incinération : 8 € contre 3 € en 2020

Simulation de l'impact de la trajectoire TGAP au Sigidurs à tonnage constant :

	Base	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
		€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€	€/t	€
Tonnages enfouis	46 000	17	782 000	18	828 000	30	1 380 000	40	1 840 000	51	2 346 000	58	2 668 000	65	2 990 000
Tonnages incinérés	147 000	3	441 000	3	441 000	8	1 176 000	11	1 617 000	12	1 764 000	14	2 058 000	15	2 205 000
Total annuel HT			1 223 000		1 269 000		2 556 000		3 457 000		4 110 000		4 726 000		5 195 000
Surcoût annuel HT		0		46 000		1 333 000		2 234 000		2 887 000		3 503 000		3 972 000	
Surcoût annuel TTC		0		50 600		1 466 300		2 457 400		3 175 700		3 853 300		4 369 200	
Surcoût par habitant			- €		0,12 €		3,62 €		6,07 €		7,84 €		9,51 €		10,79 €



La hausse de ces fiscalités est inquiétante et impactera le devenir économique de toutes les collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers. Malgré cela, le Sigidurs s'engage à maîtriser ses coûts et ce, dans le respect des normes environnementales.

2. Prévisions budgétaires 2021

2.1 La stratégie financière du Sigidurs pour 2021

Depuis 2017, le Sigidurs s'est engagé dans des efforts de gestion significatifs afin de mener à bien la stratégie financière qui consiste à :

- Préserver les grands équilibres budgétaires afin de dégager des marges de manœuvre nécessaires à la poursuite du développement des installations et des outils permettant une gestion vertueuse et durable des déchets,
- Financer un programme d'investissements ambitieux propre à renforcer l'esprit de préservation et de valorisation des ressources, dans le respect des principes du développement durable,
- Moderniser l'administration.

Cette stratégie financière sera maintenue en 2021. En effet, les choix de gestion liés à cette stratégie ont permis de maintenir sa bonne santé financière en particulier par la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, avec un excédent de + 27 M€. Cela a permis également de stabiliser les coûts unitaires dans le calcul des contributions des EPCI adhérentes.

2.2 Hypothèses d'évolution des ressources du Syndicat en 2021

- **Les recettes de fonctionnement** : sont en baisse de - 3,21 %, en raison principalement, de la baisse des ventes matières estimée à -2,2 M€ (-22%), malgré une prévision à la hausse des contributions des EPCI (+1 %) par rapport à 2020.
- **Les recettes d'investissement (hors dette)** sont en hausse de +1,2 M€ par rapport à 2020 et s'élèvent à 1,4 M€, principalement liées aux FCTVA

2.2.1 Des recettes de fonctionnement en baisse pour 2021 : - 3,21 %

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des participations versées par les EPCI, des produits des services (ventes matières et énergies), d'autres recettes liées aux pénalités de marchés, à l'activité des services (produits de gestion, remboursement de frais de personnel...).

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	46 514	46 092	43 827	41 702	44 144	317	0,72%
PRODUITS DES SERVICES	12 415	10 137	9 669	7 054	7 494	-2 174	-22,49%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	445	1 217	130	93	261	132	101,70%
AUTRES	51	58	40	18	41	1	1,61%
RECETTES DE FONCT.	59 425	57 505	53 665	48 867	51 940	-1 725	-3,21%

Au global, les recettes diminuent de - 1 725 K€ soit -3,21% par rapport en 2020. Les recettes en provenance des produits des services, notamment la vente des matières et énergies) sont prévues à la baisse de - 2 174K€ soit - 22,49%.

Concernant le CA 2020 prévisionnel à date, les recettes réelles de fonctionnement perçues sont de l'ordre de **48,9M€** soit **-8,84%** (-4,7 M€) par rapport à ce qui étaient budgétées. A noter également le manque en recettes pour 2020 du SYCTOM pour 4 mois estimées à **600 K€**.

- **Dotation et participation** en hausse de **+ 0,72 %**

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
AUTRES GROUPEMENTS	44 098	39 482	39 665	39 665	40 552	886	2,23%
CARPF	38 690	33 892	34 088	34 088	35 051	963	2,83%
CAPV	4 441	4 502	4 628	4 628	4 555	-73	-1,57%
C3PF	967	1 088	950	950	946	-4	-0,43%
AUTRES ORGANISMES	2 416	6 610	4 161	2 036	3 592	-569	-13,68%
Dont CITEO	2 276	4 620	3 160	2 624	3 110	-50	-1,58%
Annulation de rattachement				-1 463			
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	46 514	46 092	43 827	41 702	44 144	317	0,72%

Une hausse de l'appel à contributions des EPCI est estimée à **+ 2,23 %** soit + 886 K€ pour 2021 par rapport à 2020. En effet, cette augmentation prend en considération l'évolution de la TGAP dont le surcoût est estimé à 1,4 M€, absorbé par les EPCI.

Cependant, une baisse des recettes au niveau des autres organismes est prévue de **-13,68%**, notamment d'éco mobilier (-371K€), ainsi que les recettes issues du soutien Citeo qui évolue à - 2% soit -50K€.

FOCUS sur les participations :

	2019	2020	Estimations 2021	Evol. 2021 / 2020 par EPCI
CARPF	33 892 403	34 087 591	35 050 580	2,83%
CAPV	4 502 050	4 628 087	4 555 398	-1,57%
C3PF	1 087 709	949 615	945 559	-0,43%
PARTICIPATION TOTALES	39 482 162	39 665 293	40 551 537	2,23%
Evolution annuelle (N-1)	-2,95%	0,46%	2,19%	
Nb habitant	410 301	412 176	412 176	
Prix à l'habitant	96,23	96,23	98,38	

Hypothèse avec prix à la tonne 2020 et sans hausse de la TGAP 2021

	2019	2020	Estimations 2021	Evol. 2021 / 2020 par EPCI
CARPF	33 974 130	34 087 591	34 354 350	0,78%
CAPV	4 502 050	4 628 087	4 471 443	-3,38%
C3PF	1 005 982	949 615	929 874	-2,08%
PARTICIPATION TOTALES	39 482 162	39 665 293	39 755 667	0,23%
Evolution annuelle (N-1)	-2,95%	0,46%	0,23%	
Nb habitant	410 301	412 176	412 176	
Prix à l'habitant	96,23	96,23	96,45	

➔ Avec l'absence d'une trajectoire à la hausse de la TGAP pour 2021, l'appel à la participation des EPCI serait de **+0,23%** par rapport à 2020, contre **+2,23%** (incluant le surcoût de la TGAP)

Pour mémoire, ci-dessous les prix par filière qui ont été votés en 2020 :

Déchets produits par les ménages

MENAGES	TRAITEMENT		COLLECTE	
	Prix à la tonne traitée 2021	Pour mémoire Prix 2020	Prix à la tonne collectée 2021	Pour mémoire Prix 2020
Usine d'incinération	103,00	98,00	150,00	150,00
Centre de tri	0,00	0,00	0,00	0,00
Encombrants	30,00	21,18	190,40	190,40
Déchets végétaux	23,02	23,02	168,29	168,29
DDS	1 122,95	1 122,95	553,65	553,65

Déchets produits par les services techniques des collectivités adhérentes

SERVICES TECHNIQUES	TRAITEMENT	
	Prix à la tonne traitée 2021	Pour mémoire Prix 2020
Usine d'incinération	103,00	98,00
Centre de tri	0,00	0,00
Encombrants	30,00	25,30
Déchets végétaux	26,80	26,80
DDS	995,95	995,95

Prix à l'habitant :

	PRIX A L'HABITANT	
	2020	2021
Décheteries	5,78 €	5,78 €
Administration générale	4,02 €	4,02 €

Ci-dessous un récapitulatif des tonnages par filières et EPCI depuis 2018 des apports des déchets des ménages et assimilés :

En tonnes

Année / Filières	OM	Encombrants	Recyclables	Déchets verts	DDS	TOTAL
2018	120 279,06	20 336,65	20 677,28	14 077,32	63,25	175 403,56
CARPF	104 881,43	17 769,55	16 264,71	10 565,52	60,30	149 541,50
CAPV	12 847,55	2 149,00	3 455,61	2 402,43	2,95	20 867,54
C3PF	2 510,08	418,00	956,97	1 109,37	0,00	4 994,52
2019	121 190,95	23 980,78	21 610,54	16 096,72	50,65	182 929,65
CARPF	105 499,25	21 543,59	17 145,31	12 194,52	44,58	156 427,24
CAPV	13 266,97	2 073,39	3 532,73	2 831,08	6,08	21 710,24
C3PF	2 424,74	363,80	932,50	1 071,12	0,00	4 792,16
2020 (données provisoires)	123 425,91	23 614,75	22 607,53	13 689,64	55,05	183 392,87
CARPF	107 801,03	21 276,30	17 983,17	10 537,06	50,93	157 648,48
CAPV	13 134,29	2 010,35	3 649,72	2 253,24	4,12	21 051,72
C3PF	2 490,60	328,10	974,64	899,34	0,00	4 692,68
Evol. 2020 / 2019 par flux	2 234,96	-366,03	996,99	-2 407,08	4,40	463,22
	1,84%	-1,53%	4,61%	-14,95%	8,69%	0,25%
Evol. 2020/2019 par EPCI						
CARPF	2 301,78	-267,29	837,86	-1 657,46	6,35	1 221,24
	2,18%	-1,24%	4,89%	-13,59%	14,24%	0,78%
CAPV	-132,68	-63,04	116,99	-577,84	-1,96	-658,52
	-1,00%	-3,04%	3,31%	-20,41%	-32,24%	-3,03%
C3PF	65,86	-35,70	42,14	-171,78	0,00	-99,48

Demande de la CARPF

Un courrier officiel et un projet de convention financière ont été établis, sur la base des principes suivant : à partir **des tonnages et des coûts réels** 2021 et 2022 :

- o 2021 : **-1 M€**
- o 2022 : **-2 M€**

Soit **3 M€** de « différés de paiement » à rembourser en 2023.

- **Produit de service et ventes diverses** en baisse de **-22,49%**

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
AUTRES MARCHANDISES	1 643	1 850	697	380	834	138	19,78%
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	10 771	8 280	8 970	6 673	6 660	-2 310	-25,75%
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		6	0	0	0	0	
AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	1	1	2	1	0	-2	-100,00%
PRODUITS DES SERVICES	12 415	10 137	9 669	7 054	7 494	-2 174	-22,49%

Les recettes liées aux autres prestations de services ainsi que les ventes d'énergie et des matériaux sont estimées à la baisse en comparaison à 2020 à hauteur de **- 2 M€**. Ces recettes seront en net recul. En effet, les tonnages d'OMr en provenance du SYCTOM deviendront marginaux à compter de 2021, de l'ordre de 20000 tonnes par an suivant les aléas de fonctionnement des différents centres. Néanmoins, le vide de four devrait être comblé par les apports de clients privés (projet de convention avec clients privés en cours). Des tonnages de déchets d'activité seront accueillis et d'autres partenariats avec des collectivités limitrophes, comme le SMDO sont prévus, mais les recettes générées seront inférieures à celles générées avec le partenariat du SYCTOM.

Par rapport au CA 2020, nous pouvons également relever une différence de -1,5 M€ réellement perçus en comparaison au recettes attendues. En effet, comme énoncé auparavant, cet écart peut être expliqué en partie par le manque à gagner des 4 mois prévus du SYCTOM.

- Les autres recettes de fonctionnement

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	445	1 217	130	93	261	132	101,70%
DIVERS	51	58	40	18	41	1	1,61%
AUTRES RECETTES DE FONCT.	496	1 276	170	111	302	132	77,91%

Des produits exceptionnels sont prévus pour 261 K€. Ces recettes concernent la vente des bennes reformées et des métaux des bennes.

2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

- Les recettes propres

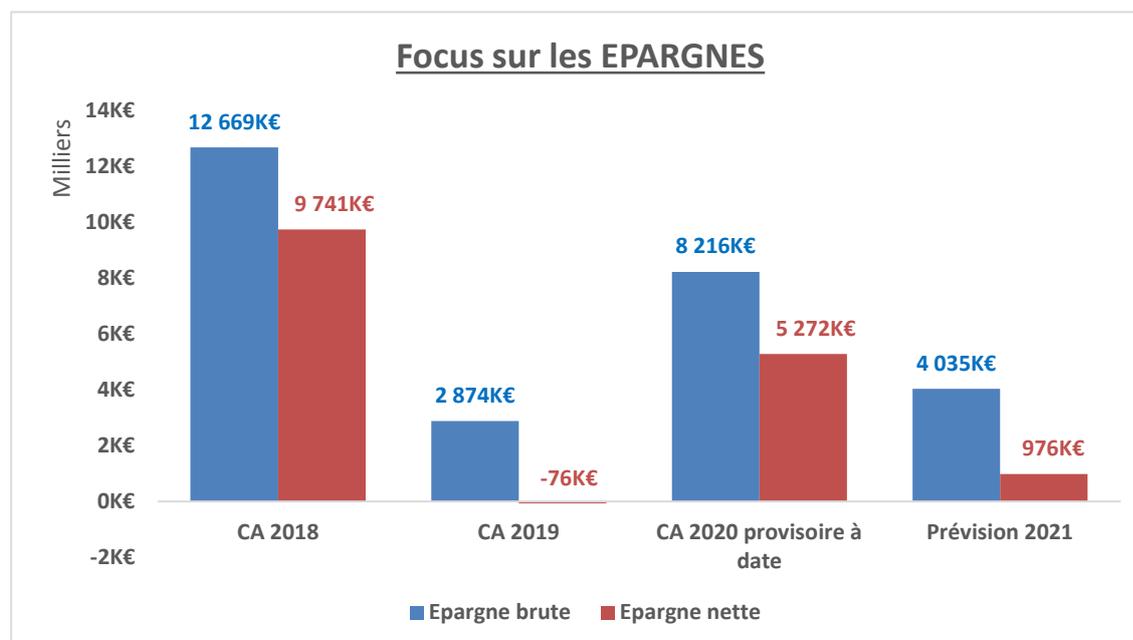
en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	1 432	689	135	416	1 448	1 314	974,62%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	160	608	100	216	0	-100	-100,00%
RECETTES D'INVEST.	1 592	1 297	235	632	1 448	1 214	516,92%

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), permettant au Sigidurs de récupérer une partie de la TVA (compensation au taux de 16,4 %) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020, est estimé à 1,4 M€ en hausse de + 1 M€ par rapport à ce qui a été perçu en 2020.

Les subventions d'investissements comprennent les soutiens de l'Ademe pour les travaux, les subventions composteurs.

- L'épargne

Les épargnes dégagées permettent en premier lieu de financer les intérêts de la dette par l'épargne de gestion, qui est un excédent de fonctionnement. Puis, une fois les remboursements de dettes payées, il reste une épargne nette. Cette dernière mesure l'épargne disponible au financement des équipements.



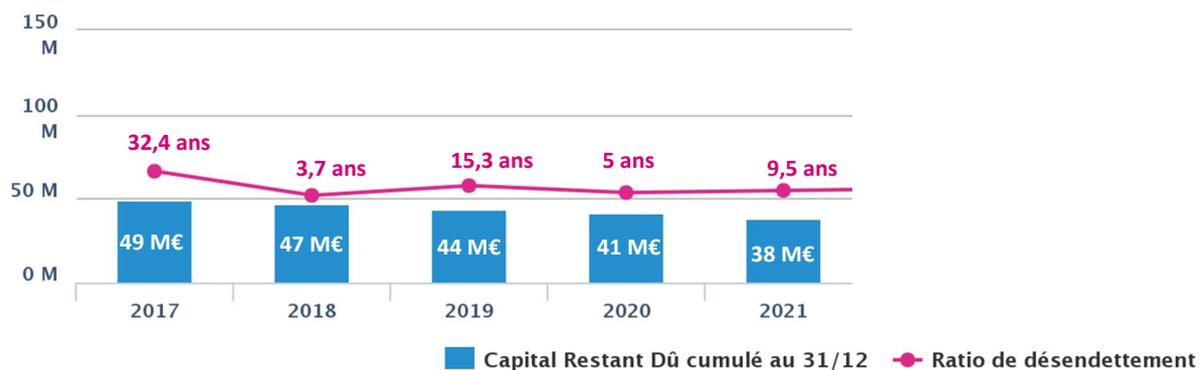
En 2021, en complément des ressources propres, le financement des investissements, au regard de l'estimation des réalisations des dépenses d'investissement hors dette, serait assuré par une épargne brute de l'ordre de **4,1 M€** et d'une **épargne nette de 976 K€** (épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette et avant reprise du résultat antérieur).

A noter que l'année 2018 est une année de transition pour le Sigidurs. En effet, il y a eu un effet sur les flux financiers avec l'agrandissement du territoire, donc avec un gain de recette par les participations des EPCI.

De plus, un effet des rattachements est à prendre en compte. Ce qui explique cette épargne brute d'un montant de 12,7 M€.

Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Principal > Prospective ajustée 29/10 avec CSR



En 2021, l'encours est estimé à 38 M€. Ainsi, la capacité de désendettement en 2021 est de 9,5 ans. Le montant moyen des annuités de remboursement est de **4,6 M€** soit 1,5M€ d'intérêts et 3,1M€ de remboursement du capital de la dette.

2.3 Hypothèses d'évolutions des dépenses en 2021

- **Les dépenses de fonctionnement** : Elles sont en hausse de +1,47% soit +846K€ : projection de reports des prestations présents au BP 2020 non effectuées en 2021 et impacts de la TGAP
- **Les dépenses d'investissement** (hors dettes) : En baisse de -7,08% soit – 1 230K€ par rapport au BP 2020. Les prévisions des dépenses imprévues ont été diminuées au BP 2021

2.3.1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le Sigidurs a pour objectif de stabiliser ses dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 : **58,3 K€**

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
CHARGES A CARACTERE GENERALE	40 044	47 647	50 429	40 294	51 590	1 161	2,30%
CHARGES DE PERSONNEL	3 400	3 598	3 986	3 796	4 027	41	1,04%
DEPENSES IMPREVUS	0	0	139	0	300	161	115,97%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	159	190	229	186	324	96	41,97%
CHARGES FINANCIERE	1 868	1 864	1 626	1 550	1 531	-94	-5,79%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	195	1	852	56	333	-519	-60,93%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	200	0	200	0	0,00%
DEPENSES DE FONCT.	45 665	53 300	57 460	45 881	58 306	846	1,47%

Malgré la crise sanitaire qui a eu un impact sur l'activité du syndicat, le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de **79,85%**.

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement totales s'établiraient à **58,3 M€** soit +1,47 % par rapport à 2020. Cette hausse résulte du report de certaines dépenses qui n'ont pu être réalisées en 2020 dû au confinement mais particulièrement par l'évolution de la TGAP qui engendre un surcoût de +1,4M€ au syndicat en 2021. Cet impact se situe dans le chapitre des charges à caractère générale. On constate une évolution de +1,1M€ en 2021 sur ce chapitre par rapport à 2020. Un effort par l'ensemble des services a été effectué sur les dépenses de ce chapitre afin d'atténuer le surcoût subit de la TGAP, à hauteur de 600K€.

Au niveau du CA 2020 prévisionnel à date, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à **45,9 M€** dont **1,2 M€** de rattachements. Par déduction, l'exercice 2020 afficherait un excédent de fonctionnement à hauteur de **+ 3,1 M€**.

- La Prévention et sensibilisation au tri des déchets

Le Sigidurs a lancé en 2019 une démarche déterminante pour les années à venir, telle que le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ses actions, comme la réduction à la source, une consommation responsable et le réemploi des objets, mettent en valeur notre engagement en faveur du premier mode de traitement des déchets : la prévention.

Les administrés sont également sensibilisés à la pratique du compostage, du jardin durable et du broyage avec des événements comme la semaine jardin durable qui propose une distribution de compost dans les déchèteries du territoire. Depuis trois ans, il est également proposé le broyage en déchèterie qui permet aux habitants de récupérer du broyat gratuitement afin de développer le paillage. Cette pratique complémentaire à celle du compostage permet de réduire la consommation d'eau en conservant l'humidité du sol et d'utiliser les branchages. Ainsi le jardin ne produit quasiment aucun déchet.

Le geste de tri est une pratique développée dans beaucoup de foyers. Cependant, elle n'est pas systématique dans l'évènementiel malgré la présence de totems et de bacs de tri accessibles au public. Dans cette optique, le Sigidurs a développé des collectes solidaires en partenariat avec des associations à but non-lucratif. Ces

opérations permettent d'inciter les usagers à trier leurs emballages et papiers et à participer à une action de solidarité en finançant des projets caritatifs ou humanitaires grâce à leurs gestes.

Aussi, dans un souci de sensibilisation, le Sigidurs propose une communication plus visuelle et tournée vers des supports numériques comme le site web, la diffusion de newsletters ou encore sa présence sur les réseaux sociaux. Une sensibilisation est également proposée par des campagnes visuelles avec l'appui de panneaux, de grandes affiches et de diffusion de communiqués pédagogiques et thématiques.

Les dépenses liées à la prévention et aux tri des déchets ont pour objectif de faire diminuer la production des déchets par habitant et d'améliorer le tri des déchets.

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
ADMINISTRATIONS	2	19	5	9	100	95	1904,00%
BROYAGE DV	10	19	52	33	48	-5	-8,78%
COMPOSTAGE	37	100	125	104	129	4	3,21%
DOTATION CARPF	48	11	780	773	410	-370	-47,43%
FOIRES ET BROCANTEES - EVENEMENTIELS	15	1	37	6	76	39	106,52%
INTERVENTIONS SCOLAIRES	150	138	144	51	60	-85	-58,65%
JARDIN NATUREL	1	1	1	0	1	0	0,00%
AUTRES	2	30	64	1	8	-56	-87,26%
TELETHON	0	40	30	30	20	-10	-33,33%
COLLEGES ET LYCEES			6	4	0	-6	-100,00%
SERD			2	0	6	4	200,00%
DEPENSES DE FONCT.	266	359	1 246	1 012	858	-388	-31,18%

En 2021, des interventions dans les écoles, qui étaient prévues en 2020, avec un programme d'animations et de projets que le Sigidurs fait parvenir aux directeurs des écoles, ont été annulé suite à la crise sanitaire. Plusieurs prestations et évènements ont également été réduits pour la même raison. Cela explique la baisse de -31,18% soit -388K€ par rapport au BP 2020.

- La Collecte

Le service collecte, c'est environ 12 400 bacs livrés, 169 500 tonnes collectées tous flux confondus sur le territoire. Par le biais du numéro vert mis en place, environ 45 000 appels sont traités. Par ailleurs, le service collecte gère également l'implantation et les nouvelles bornes d'apports volontaires (en moyenne 100 par an), avec 59 centres techniques municipaux (CTM) engagés dans le tri.

Plusieurs marchés sont contractés pour la collecte des points apports volontaire. En effet, le Sigidurs a signé un marché de collecte Nord dont le titulaire du marché est Sepur et collecte sud (OM, CS, DV et EN) avec Véolia, pour une durée de 7 ans (fin de marché en 2025). Deux entités gèrent ce marché :

- Otus pour l'agence du 95
- Aubine pour l'agence du 77

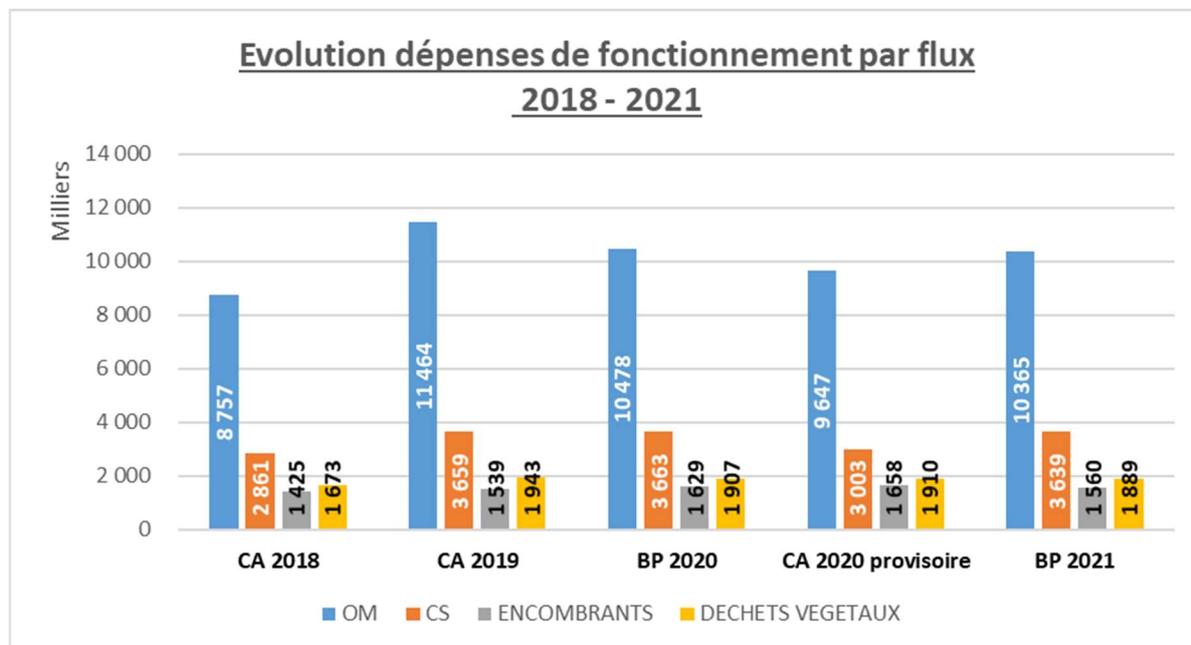
en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2	0	0	0	0	0	-33,33%
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	15 278	18 812	17 997	16 634	17 942	-55	-0,31%
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE	600	533	1 085	791	1 138	53	4,90%
COLLECTE PORTE A PORTE	14 515	18 198	16 654	15 626	16 435	-220	-1,32%
DOTATION CARPF	160					0	
FOIRES ET BROCANTEES - EVENEMENTIELS	3	5	69	9		-69	-100,00%
NUMERO VERT	0	76	188	208	230	42	22,16%
EXCEPTION					129	129	
QUESTIONNAIRE SATISFACTION					10	10	
6156 MAINTENANCE	51						
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE	2						
COLLECTE PORTE A PORTE	49						
62878 A D'AUTRES ORGANISMES	56	19					
COLLECTE PORTE A PORTE	56	19					
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	19	106					
DEPENSES DE FONCT.	15 406	18 937	17 997	16 634	17 942	-55	-0,31%

Pour les marchés de collecte des points apports volontaire du verre, le territoire Nord a été attribué à Coved et le territoire Sud à Mineris (fin de marché prévue en 2022)

Pour 2021, le budget global de la collecte est en légère baisse de -0,31% soit -55 K€. Cette diminution est due principalement à la baisse de la révision des prix sur les tarifs forfaitaires en PAP.

Un réajustement des collectes Encombrants sur Mitry et Villeparisis (aujourd'hui non finalisées) et des collectes supplémentaires pour le lancement de la phase 3, le changement de collecte 2021 et les brocantes habituelles expliquent les dépenses exceptionnelles inscrites au BP 21 pour un montant de 129 K€.

▪ **Evolution des dépenses de fonctionnement par flux**



	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
OM	8 757	11 464	10 478	9 647	10 365	-113 332	-1,08%
CS	2 861	3 659	3 663	3 003	3 639	-24 252	-0,66%
ENCOMBRANTS	1 425	1 539	1 629	1 658	1 560	-69 690	-4,28%
DECHETS VEGETAUX	1 673	1 943	1 907	1 910	1 889	-17 514	-0,92%

Les dépenses pour l'ensemble des flux sont prévues à la baisse pour 2021 en comparaison à 2020.

La collecte des encombrants s'effectue en vrac, selon les fréquences de collecte définies dans le calendrier. Les encombrants correspondent aux déchets volumineux, ne pouvant être collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères. Une baisse des dépenses de fonctionnement pour ce flux est prévue de - 4,28% soit -70 K€.

Les déchets végétaux se collectent en bacs : baisse de -0,92% au BP 2021

Tout comme les ordures ménagères, la collecte sélective se fait par l'intermédiaire de bacs pour le porte à porte, de bornes et de manière exceptionnelle sur des événements tels que les brocantes : baisse de -0,66% par rapport à 2020

▪ **Centres Techniques Municipaux (CTM)**

Depuis fin 2018, le Sigidurs a mis en place un service de collecte spécifique permettant de généraliser le tri et de mieux valoriser les déchets issus des CTM du territoire.

Dans ce contexte, le Sigidurs a signé un marché de mise à disposition, de transport et de vidage des bennes des services techniques, alloué en 2 lots relatifs aux zones géographiques : le territoire Nord attribué à la société Ourry et le territoire Sud attribué à la société Derichebourg.

Ce marché est d'une durée de 3 ans, reconductible 2 fois par an soit une date de fin prévue en 2023. Les déchets ciblés sont principalement les encombrants, gravats, déchets végétaux, pneus, papiers et cartons.

Les déchets dangereux spécifiques (DDS) comme les peintures et les solvants sont collectés par le biais d'un marché attribué à OTUS qui se termine fin décembre 2021.

L'objectif est de mettre également en place sur une grande partie des services techniques, des filières de valorisation des déchets électriques et électroniques (DEEE), des lampes et néons, ainsi que des piles via les éco-organismes partenaires du Sigidurs.

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT			0	0	0	0	0,00%
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	309	892	1 039	775	940	-100	-9,58%
DDS DES SERVICES TECHNIQUES	5	27					
DV DES SERVICES TECHNIQUES	3	42					
INERTES DES SERVICES TECHNIQUES	2	15					
PNEU DES SERVICES TECHNIQUES	2	17					
TVI DES SERVICES TECHNIQUES	224	563					
TVNI DES SERVICES TECHNIQUES	74	185					
OM DES SERVICES TECHNIQUES		23					
METAUX DES SERVICES TECHNIQUES		11					
BOUTEILLES DE GAZ DES SERV TECH ET DECHET.		9					
COLLECTE SÉLECTIVE DES SERVICES TECHNIQUES		1					
TRANSPORT			1 039	775	939	-100	-9,66%
CPAP					1	1	
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS			5	0	3	-2	-37,78%
6238 DIVERS	1		3	0		-3	-100,00%
CHARGES STRUCTURELLES	1		3	0		-3	-100,00%
DEPENSES DE FONCT.	309	892	1 047	775	943	-104	-9,96%

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux contrats de collecte qui comprennent le transport des déchets de balayage, du tout-venant non incinérables (TVNI) et du tout-venant incinérables (TVI) ainsi que les pneus, les OM des corbeilles de rue, les métaux, les gravats, les déchets végétaux et les cartons. Les DDS sont également inclus dans les dépenses de fonctionnement. Pour 2021, elles sont estimées à la baisse de -9,96% soit -104K€. La baisse financière sur le budget CTM est dû à un ajustement du budget après 2 ans de mise en place de ce nouveau service. Nous avons maintenant le retour d'expérience sur leurs besoins et avons donc ajusté au plus juste le budget 2021.

Les 17 autres CTM de notre territoire ne disposent pas de la taille critique pour une installation à l'année de bennes de tri. Néanmoins, des interventions ponctuelles sont mises en œuvre sur demande.

▪ Etude et Gestion des Bornes (EGB)

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	5		0	0		0	-100,00%
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	101	92			0	0	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13	1	7	3	7	0	0,00%
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	377	39	248	1	33	-215	-86,83%
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	33	0	1	1		-1	-100,00%
6156 MAINTENANCE	128	496	555	384	558	3	0,60%
6161 MULTIRISQUES					1		
6238 DIVERS		0	50	0	5	-46	-90,93%
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		67	114	87	144	31	27,14%
617 ETUDES ET RECHERCHES			50	0	60	10	20,00%
DEPENSES DE FONCT.	656	696	1 025	476	809	-217	-21,13%

Les dépenses de fonctionnement pour la gestion des bornes sont prévues à la baisse en 2021 soit -217K€ par rapport à 2020. En effet, cela s'explique par plusieurs raisons : d'une part, l'attribution du marché entretien curatif en juin à un nouveau prestataire à des prix plus attractifs. Puis, le nombre de campagne de lavage réduit pour la collecte sélective et le verre.

- Traitement et valorisation

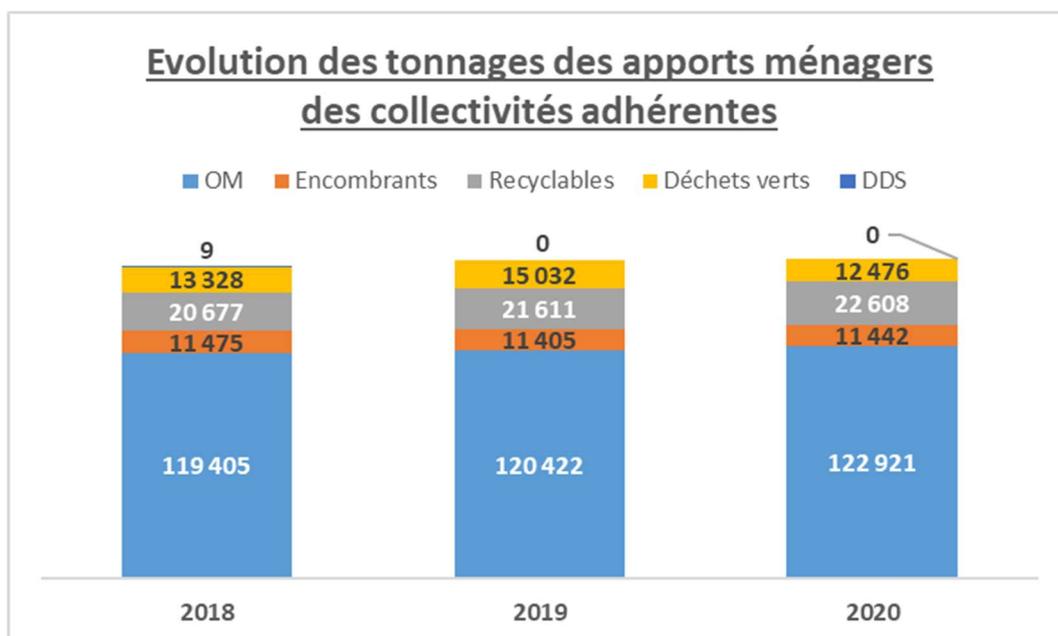
Le centre de valorisation énergétique (CVE) du Sigidurs permet de traiter les ordures ménagères résiduelles issues des collectivités adhérentes, d'une collectivité cliente, ainsi que les refus de tri issus du centre de tri et du tri des encombrants.

Le CVE est exploité et entretenu depuis 2013 par la société Saren SNC (coentreprise Veolia/IDEX environnement) dans le cadre d'un marché d'exploitation d'une durée maximale de 10 ans avec une date de fin prévue au 31 mai 2023.

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1	0	0	0	0	0	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		6	5	0	5	0	0,00%
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	7 123	8 110	8 751	7 540	9 236	485	5,54%
EXPLOITATION	3 812	3 972	3 950	3 895	4 500	550	13,92%
REMBOURSEMENT REDEVANCE AESN		76	115	139	120	5	4,35%
TGAP		190	649	693	1 322	673	103,68%
TRAITEMENT	3 103	3 554	3 742	2 333	3 041	-702	-18,75%
TRANSPORT	208	318	295	451	254	-41	-13,90%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION FINALE SUR L'ÉLE			0	30		0	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1	24	31	28	5	-26	-84,13%
CAMPAGNE DE DETERMINATION BIOGENE FOSSILE		25	0	0		0	
AUTRES		-1	31	28		-31	-100,00%
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	3	2	2	0	2	0	0,00%
6156 MAINTENANCE	3 230	3 075	2 700	1 797	2 800	100	3,70%
617 ETUDES ET RECHERCHES	104	68	195	38	340	145	74,36%
CAMPAGNE DE DETERMINATION BIOGENE FOSSILE		46	0	7		0	
OPTIMISATION ENERGETIQUE - CVE		20	120	3		-120	-100,00%
AUTRES		3	75	27		-75	-100,00%
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0,00%
6228 DIVERS	1	2	8	0	10	2	25,00%
62878 A D'AUTRES ORGANISMES	1 715	42					
6353 IMPOTS INDIRECTS	16	0					
6358 AUTRES DROITS	707	524					
EXPLOITATION		39					
TRAITEMENT		486					
61521 TERRAINS			25	21			
DEPENSES DE FONCT.	12 901	11 853	11 718	9 424	12 398	681	5,81%

Les dépenses de fonctionnement estimées pour le BP 2021 pour le CVE augmentent de +5,81% par rapport au BP 2020. Cette hausse est liée à plusieurs variables :

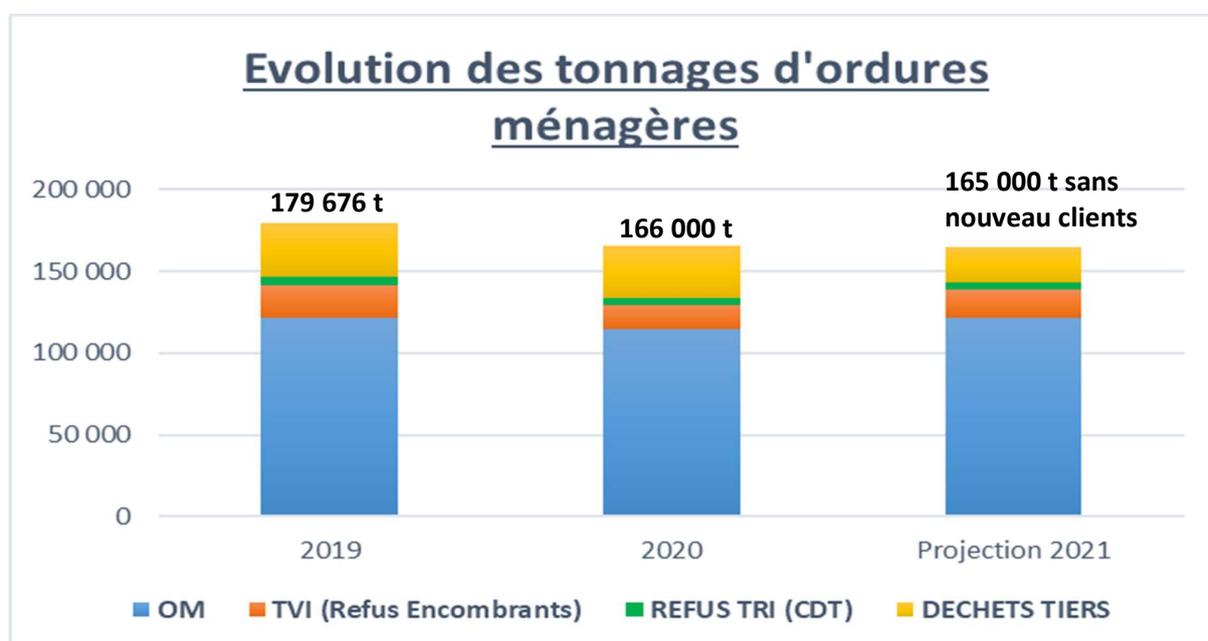
- L'impact de la TGAP : on constate une hausse de +104% par rapport à 2020. En effet, la TGAP n'a pas évolué entre 2018 et 2020, demeurant à 3€ HT la tonne incinérée. Cependant, l'incinération aura un impact important pour le Sigidurs à compter de 2021 (8€ la tonne), pour atteindre 15€ la tonne en 2025.
- Les dépenses liées au GER (gros entretien et renouvellement) du CVE sont maintenue à un niveau important : **2,8M€** en 2021
- La situation sanitaire liée au COVID a entraîné **un surcoût direct et indirect** d'environ 115 000€ TTC, dont 33 000€ en 2020 : surcoûts des mâchefers liés à l'utilisation d'une autre plateforme durant le 1er confinement.
- Des travaux d'amélioration acoustiques et mise à niveau des rejets, qui rentre dans le cadre de la réglementation du **BREF** (Best available techniques REFerence documents) : les meilleures techniques disponibles, au niveau de la révision européenne de la directive sur les émissions industrielles.



Tonnages	
2018	164 894
2019	168 469
2020	169 446

Pour 2020, le tonnage traité sur le CVE sera inférieur aux 170 000 tonnes projetées. Si le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) des collectivités adhérentes suit une tendance légèrement haussière, les tonnages d'OMr en provenance du SYCTOM ont, comme prévu depuis plusieurs mois, été stoppés au cours de cette année.

En 2021, ils sont néanmoins susceptibles d'être compensés par les apports de nouveaux clients.



La situation sanitaire ayant largement perturbé la collecte des déchets entre mi-mars et fin avril, les flux traités au CVE ont changé de nature sur cette période : la quantité de tout-venant disponible était insuffisante, cependant des collectes sélectives ont été valorisées énergétiquement lors de la fermeture du centre de tri

Le programme de maintenance du CVE a dû être adapté en décalant les arrêts techniques initialement prévus en juin et août à août et octobre. Ceci, combiné avec l'arrêt des apports provenant du SYCTOM, a permis une baisse exceptionnelle des déchets détournés, de seulement 1 600 tonnes au total, contre 7 000 tonnes budgétées.

Suivant les dernières projections, le CVE permettra de traiter 167 000 tonnes de déchets en 2020.

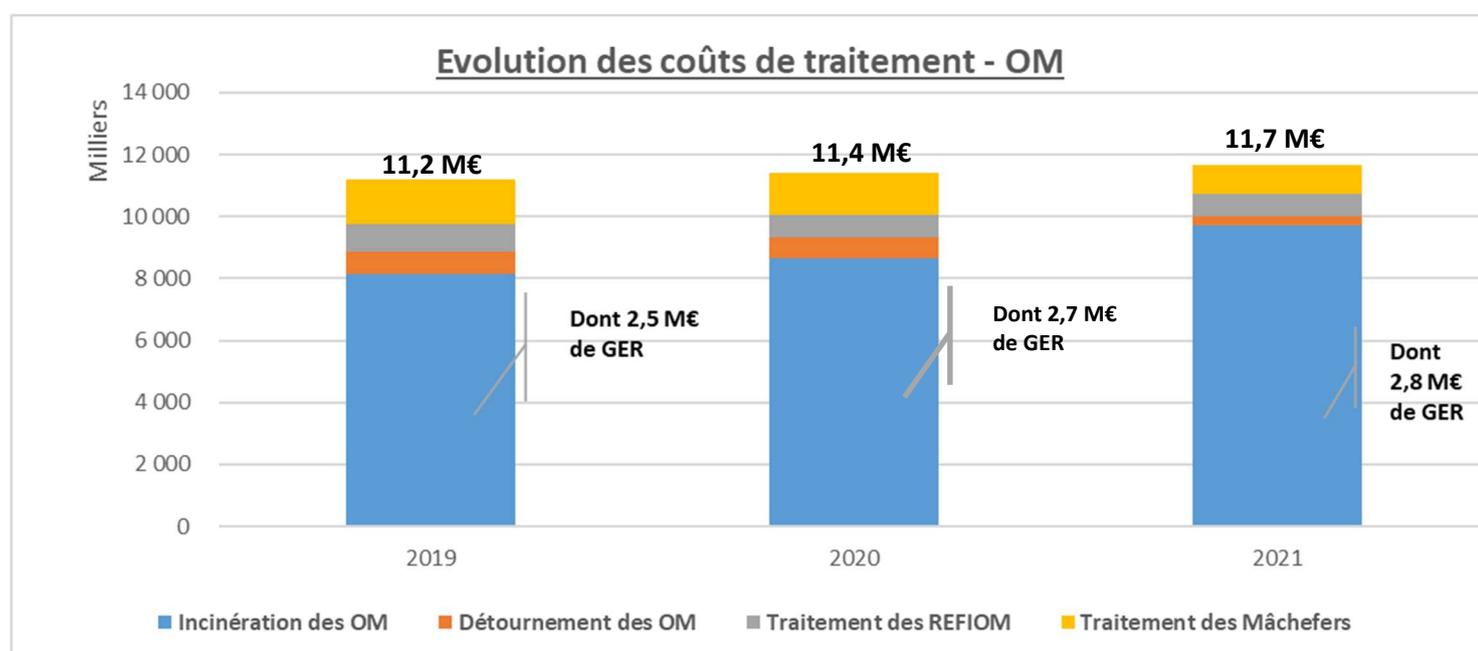
La prévision de tonnage traité pour 2021 de **165 000 tonnes** (sans nouveaux clients privés) est répartie comme suit :

- 121 500 tonnes d'OMr provenant de la totalité du territoire du SIGIDURS ;
- 7 000 tonnes d'OMr provenant de partenariats publics ;
- 17 000 tonnes d'encombrants incinérables (Refus de tri encombrants);
- 4 500 tonnes de refus de tri (CDT)
- 15 000 tonnes issues de déchets d'acidités et autres déchets apportés par l'exploitant Saren.

Les apports de nouveau client privé est estimé à **15 000 tonnes** pour 2021.

La production de REFION est estimée à 4 400 tonnes et celle de mâchefers à 30 000 tonnes.

Le tonnage d'ordures ménagères détourné vers l'enfouissement pour 2021 est estimé à 3 000 tonnes, inférieur au seuil limite au-dessus duquel l'exploitant sera pénalisé (5 000 tonnes).



- L'évolution de la TGAP à la hausse en 2021 a également un impact sur le coût à la tonne. En effet, de 68,67€ en 2020, il passe à 70,13€ en 2021 : une hausse de + 522K€ sur la TGAP pour l'incinération des OM.

- Centre de tri

Le centre de tri du Sigidurs, situé à Sarcelles, assure le traitement des emballages et des papiers graphiques collectés en mélange. Il permet également de regrouper les collectes du verre issues des bornes du territoire.

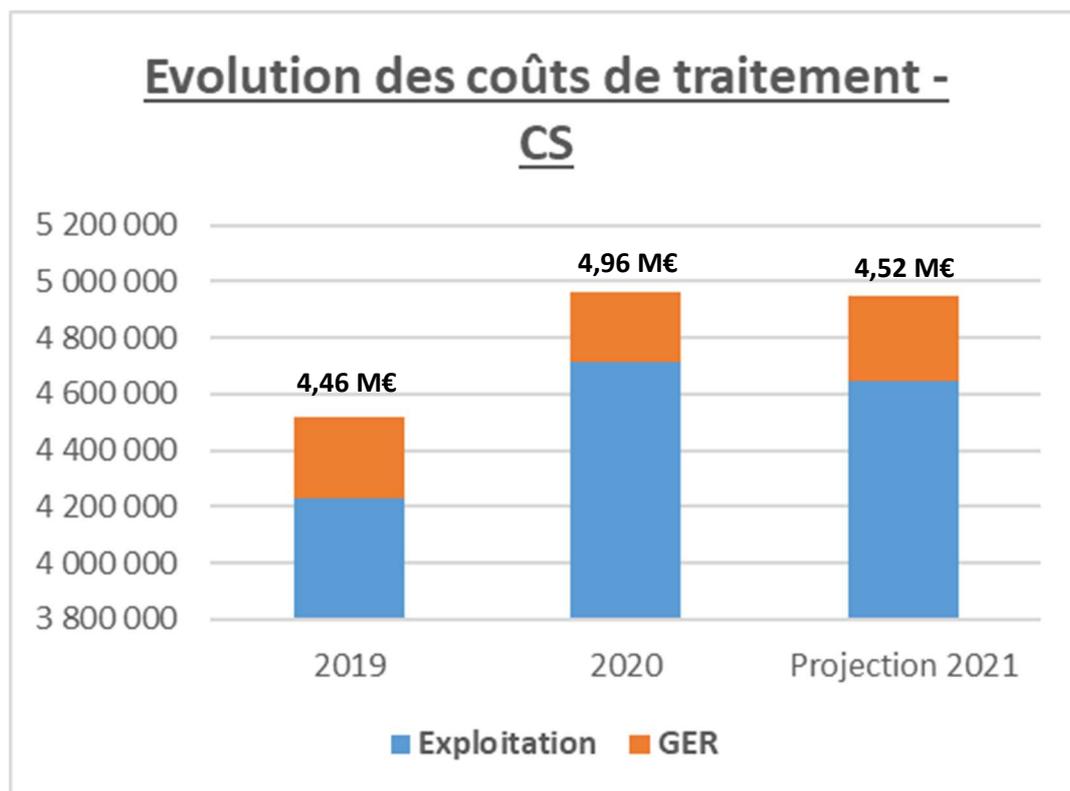
L'exploitation et l'entretien de l'installation ont été confiés à la société Generis, filiale de Véolia, dans le cadre d'un marché d'exploitation qui a débuté en mars 2014, pour une durée maximale de 7 ans soit une date de fin prévue au 31 mars 2021.

Suite à l'incendie survenu le 24 novembre 2020, un avenant de prorogation devra être établi pour une période de 9 mois, soit jusqu'au 31/12/2021.

en K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
A D'AUTRES ORGANISMES	362	9	30	0	0	-30	-100,00%
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 155	4 231	4 711	3 461	4 646	-66	-1,39%
EXPLOITATION	668	603	500	431	510	10	2,00%
TRAITEMENT	2 486	3 628	4 041	2 999	4 136	95	2,34%
TRANSPORT			170	0		-170	-100,00%
AUTRES				31		0	
ETUDES ET RECHERCHES	0	14	20		42	22	110,00%
MAINTENANCE	202	612	250	207	300	50	20,00%
EXPLOITATION	202	612	250	207	300	50	20,00%
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.				6		0	
TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS TECHNIQUES				6		0	
DEPENSES DE FONCT.	3 718	4 865	5 011	3 674	4 988	-24	-0,47%

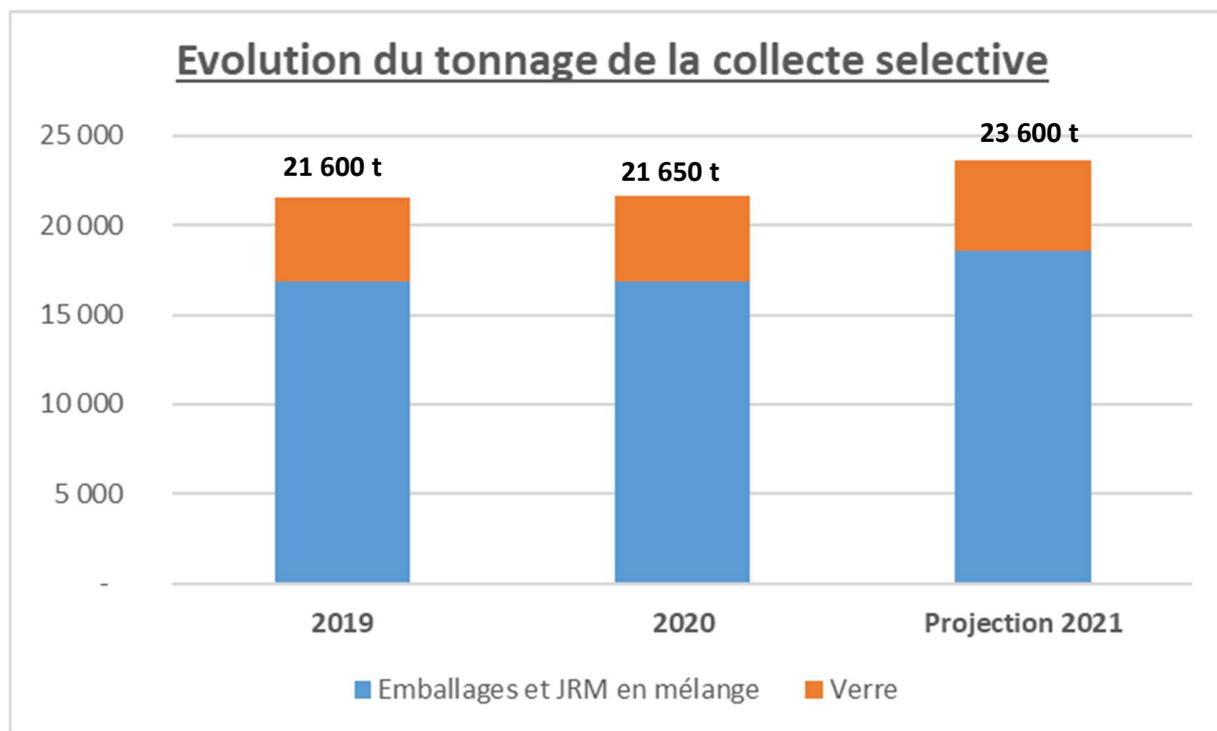
Une légère baisse générale est prévue pour les dépenses de fonctionnement sur le centre de tri pour -24K€ soit -0,47%. Cette baisse est principalement dû aux frais de transports.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du coût d'exploitation du centre de tri :



FOCUS sur les tonnages : Les données 2020 sont en **cours de consolidation**

Les graphiques ci-dessous témoignent d'une amélioration constante du geste de tri avec une évolution à la hausse du tonnage



*JRM : Journaux, revues, magazines

Performance de tri par kg/habitant	2017	2018	2019
Emballages et papiers	33,8	39,3	41,6
Verre	10,7	11,13	11,13

Pour l'année 2021, le tonnage attendu est estimé à 23 600 tonnes, soit une évolution constante par rapport à 2020. Les tonnages se répartissent comme suit :

- ✓ Emballages, journaux, magazines : 18 600 tonnes
- ✓ Verre : 5 000 tonnes

- Déchèteries

Le Sigidurs dispose d'un réseau de 6 déchèteries. Les premiers équipements, situés sur les communes de Bouqueval, Gonesse et Sarcelles sont ouverts depuis 2008.

La déchèterie située à Louvres est ouverte depuis le 1er mars 2013.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le Sigidurs a repris l'exploitation des déchèteries situées sur les communes de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory qui appartenaient au Smitom Nord Seine-et-Marne et qui sont désormais sur le territoire du Sigidurs

Pour gérer son réseau de déchèterie, le Sigidurs a contracté un marché ayant pour objet l'exploitation et l'évacuation des déchets réceptionnés vers des sites de valorisation et traitement des déchets. Sur le territoire du Val d'Oise, la société Derichebourg est titulaire de ce marché qui se terminera le 29 juin 2022. Sur le territoire de la Seine-et-Marne, la société Aubine est titulaire du marché portant sur l'exploitation et le transport des bennes vers les sites de traitement.

Pour compléter ce dispositif, le Sigidurs a signé des conventions avec les syndicats suivants :

- Tri-Or pour l'utilisation de sa déchèterie située sur la commune de Viarmes, pour les particuliers de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France ;

- Syndicat Mixte Départemental de l'Oise (SMDO), pour l'utilisation de la déchèterie située sur la commune de Plailly, pour les particuliers des communes de Saint- Witz, Survilliers, Mauregard, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux et Othis.

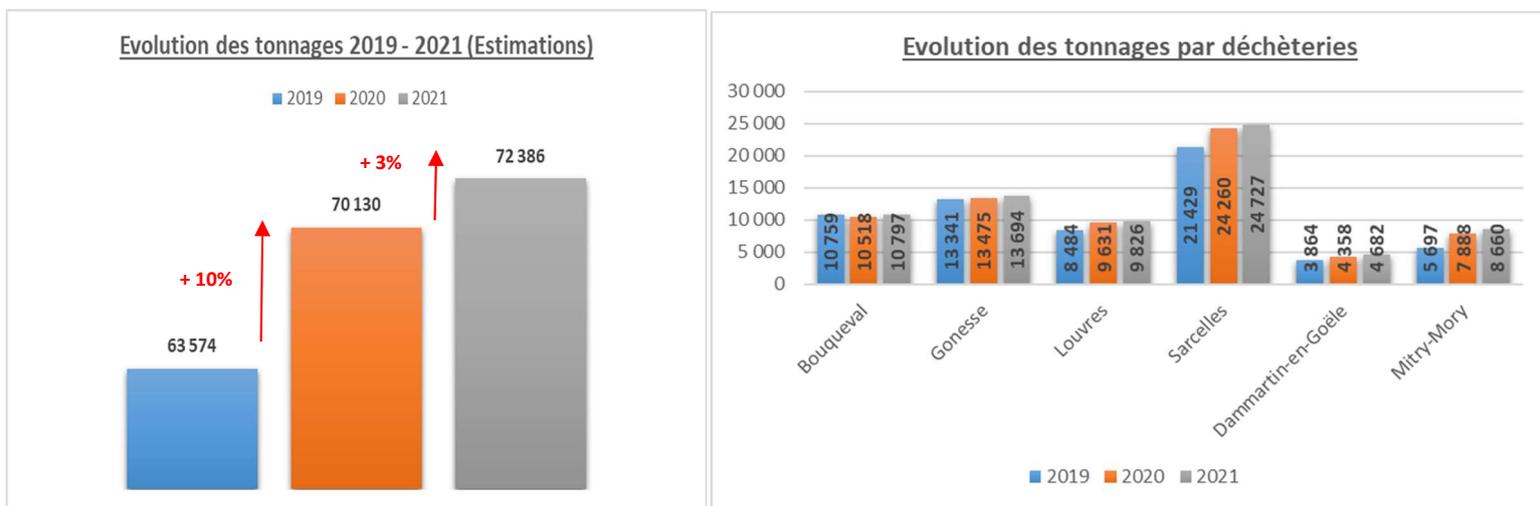
Les déchèteries sont réservées aux particuliers résidant sur les communes des collectivités adhérentes au Sigidurs.

Les services techniques communaux, les services publics et les associations situés sur le territoire du syndicat sont également acceptés dans les déchèteries du Sigidurs. Les modalités d'accueil de ces usagers sont définies par des règlements intérieurs distincts.

En K€	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
Exploitation	1 000	1 115	705	1 290	175	15,70%
BOUQ	112	150	93	180	30	20,00%
DAMM	56	143	78	205	63	43,86%
GONE	228	250	170	250	0	0,00%
LOUV	133	150	82	180	30	20,00%
MITR	119	143	103	205	63	43,86%
SARC	352	280	178	270	-10	-3,57%
Traitement	3 332	3 201	1 586	3 628	428	13,36%
BOUQ	576	491	213	578	87	17,72%
DAMM	81	208	69	187	-21	-10,00%
GONE	923	733	346	926	193	26,36%
LOUV	520	376	188	395	19	5,13%
MITR	103	338	204	411	73	21,60%
SARC	1 131	1 055	567	1 131	76	7,20%
Dépenses de fonctionnement	4 333	4 316	2 291	4 918	603	13,96%

L'évolution du coût d'exploitation des déchèteries est prévue à la hausse de + 603K€ soit +13,96% par rapport au BP 2020. En effet, la part forfaitaire pour les marchés d'exploitation augmente de manière importante (+175K€) pour l'ensemble des déchèteries. Concernant les marchés de traitement, une hausse est estimée pour les encombrants du tout-venant non incinérables, particulièrement pour la déchèterie de Bouqueval (+115 K€) et la déchèterie de Gonesse (+300 K€). De plus, il y a un effet de la TGAP sur les tout-venants : +707K€ par rapport à 2020.

Focus sur les tonnages : évolutions par déchèteries et année (2019 -2021)



Force est de constater que les tonnages réceptionnés continuent d'augmenter : une estimation de + 3% pour 2021 par rapport à 2020.

L'estimation des fréquentations pour 2020 est de 205 468 passages.

FOCUS dépenses du personnel et structuration des effectifs

➤ Evolution des dépenses de personnel

En application de l'article de L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du ROB, les principales composantes des dépenses de personnel et la structure globale des effectifs du Sigidurs sont précisées ci-après.

En K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
011	99	115	156	68	103	-53	-33,93%
012	3 384	3 598	3 986	3 796	4 027	41	1,04%
65	108	104	112	114	248	135	120,70%
Dépenses de personnel	3 591	3 817	4 254	3 978	4 378	124	2,91%

En 2021, les traitements et charges de personnel du budget primitif (**4,3 M€**) montrent une augmentation contenue à + 124 K€ (soit + 2,91 %) par rapport au BP 2020.

Les dépenses de personnel 2021 intègrent les évolutions suivantes :

- un effet volume avec les ambassadeurs du tri de l'opération dotation ex Val de France qui poursuivent leurs missions jusqu'au mois de mai 2021.
- un effet GVT estimé à 2% et la poursuite de la mise en place du CIA., suite à la refonte du RIFSEEP.

Engagée sur la maîtrise de ses dépenses de personnel, le Sigidurs souhaite poursuivre une politique active au profit de la carrière des agents par la mise en place de nouveaux dispositifs tels que la GPEC et qualité de vie au travail.

➤ Evolution des effectifs : 2018 - 2020

	2018	2019	2020	Evolution 2020 vs 2019
Emplois permanents	77	87	81	-7%
Titulaire	42	58	63	9%
Contractuel permanent	35	29	18	-38%
Emplois non-permanents	1	3	6	100%
Alternants	1	3	6	100%
Stagiaires				
Vacataires				
Nombre total	78	90	87	-3%

Emploi permanent	2018	2019	2020	Evolution 2020 vs 2019
Titulaire	42	58	63	9%
Catégorie A	4	4	4	0%
Catégorie B	2	5	5	0%
Catégorie C	36	49	54	10%
Contractuel	35	29	18	-38%
Catégorie A	9	6	6	0%
Catégorie B	0	3	0	-100%
Catégorie C	26	20	12	-40%
Nombre total	77	87	81	-7%

FOCUS chapitre 011 : Impact de la TGAP sur le budget 2021

Les services concernés par la trajectoire de la TGAP à la hausse en 2021 sont le service valorisation énergétiques et le service valorisation matières :

En K€	Part TGAP BP 2020	Part TGAP BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
SVE	649	1 322	673	103,68%
CONV	33	62	29	89,60%
CS	16	40	24	145,40%
OM	544	1 065	522	95,95%
OMST	2	5	3	150,00%
TVI	55	150	96	175,23%
SVM	934	1 653	719	77,02%
BALAYAGE	20	22	2	10,00%
TVNI	804	1 510	707	87,86%
TVNIST	110	120	10	9,09%
COUT TGAP	1 583	2 975	1 392	87,95%

Cette augmentation de la TGAP en 2021 pour l'incinération et l'enfouissement engendre un surcoût des dépenses de fonctionnement de + 1,4M€ inscrit au BP 2021.

FOCUS des dépenses imprévues en 2020 et impacts en 2021

La crise sanitaire COVID-19 a eu un impact financier et organisationnel sur le Sigidurs. En effet, certains services ont été réduits par le confinement et les déchèteries ont été contraintes à la fermeture. Concernant les dépenses imprévues en interne pour les agents du syndicat, l'achat d'équipement de protection (masques, gels hydro-alcoolique, plexiglass...) a généré un surcoût de 40K€ au CA 2020 car ce sont des dépenses qui n'étaient pas inscrites dans le budget. Une prime d'activité a été versée pour un montant de 5K€.

De plus, il a été pris en charge les prestations artistiques préalablement engagées suite au protocole de la crise sanitaire pour 12 K€.

D'autres coûts sont à prévoir, notamment les coûts sollicités par les prestataires auprès du Sigidurs qui s'élèvent au total à 420K€ : une proposition de participation à hauteur de 200K€ est en cours de négociation. Dans sa participation aux coûts supportés par les prestataires, le Sigidurs inclus les EPI, les charges de personnel supplémentaire et les frais de nettoyage. En revanche, la prime d'activité, les tests de dépistage et les autres frais (maintenance, frais immobiliers, entretien, assurances) devraient en être exclus.

Pour 2021, il est nécessaire d'anticiper une nouvelle crise lors de la rédaction des contrats.

2.3.2 La volonté de poursuivre une politique d'investissement maîtrisée

En K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 003	2 982	15 279	4 607	15 058	-221	-1,45%
IMMOBILISATIONS EN COURS	41	87	1 045	152	810	-235	-22,51%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	96	97	1 065	228	291	-774	-72,68%
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	51	0		0		0	
DEPENSES IMPREVUES			3 479	0	140	-3 339	-95,98%
DEPENSES D'INVEST. HORS DETTES	6 190	3 165	17 390	4 987	16 159	-1 230	-7,08%

Une baisse des dépenses d'investissement brute a été prévue au BP 2021. En effet, cette diminution concerne le montant budgété pour les dépenses imprévues qui est de **-3M€** en 2021. Au BP 2020, le montant a été ajusté afin d'équilibrer le budget lors de la réalisation d'une décision modificative suite à une erreur matérielle.

Les dépenses d'investissement avec la dette sont estimées au BP 2021 à 19,1 M€ contre 20,3 M€ en 2020.

En 2020, le syndicat a dépensé réellement **4,9 M€** (hors dettes) en investissement : les dépenses concernent notamment les travaux du 20 escouvrier et la dotation des bacs pour l'ex Val de France. En incluant la dette (**2,8M€**), les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **7,8 M€**. Force est de constater le manque de recettes dans cette section, ce qui engendrerait un déficit d'investissement estimé à date à **-7 M€ au CA 2020**.

FOCUS des dépenses d'investissement au sein des services métiers :

En K€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 provisoire à date	BP 2021	BP 2021 / BP 2020 en valeur	BP 2021 / BP 2020 en %
PREVENTION	13	1	22	19	5	-17	-77,27%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13		5	0		-5	-100,00%
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.		1	17	19		-17	-100,00%
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE					5	5	
COLLECTE	1 082	1 084	1 775	1 531	2 035	260	14,64%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	831	1 001	1 591	1 347	2 035	444	27,92%
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	85	74	184	184		-184	-100,00%
BATIMENTS ET INSTALLATIONS	51					0	
INSTALLATIONS DE VOIRIE	116	2				0	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0	7				0	
TRAITEMENT ET VALORISATION	956	346	3 311	1 332	3 965	654	19,77%
SVE	918	316	2 709	1 216	2 710	1	0,05%
AUTRES CONSTRUCTIONS	22					0	
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	72	7	324	112	1 240	916	282,38%
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2					0	
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	801	294	1 166	468	465	-701	-60,11%
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	20	15	698	571	785	87	12,39%
MOBILIER	1		0	1		0	
FRAIS ETUDES			500	54	210	-290	-58,00%
RESEAUX CABLES			20	10	10	-10	-50,00%
SVM	37	29	602	117	1 255	653	108,48%
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	20	26	194	111	145	-49	-25,26%
CONSTRUCTIONS	17					0	
FRAIS ETUDES		3				0	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			80	0	40	-40	-50,00%
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.			328	6	1 070	742	226,24%
DEPENSES D'INVEST.	2 051	1 431	5 107	2 882	6 005	897	17,57%

Une hausse des dépenses en investissement **pour les services opérationnels** est prévue en 2021 pour un montant de + 897K€ soit +17,57% par rapport à 2020, notamment sur la filière de la collecte (+654K€) et traitement (+260K€).

Concernant le SVE : Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2021 est estimé à 2,71 M€, réparti comme suit :

- Mise à niveau du système de contrôle commande :1,1 M€

- Mise à niveau du système de détection incendie : 385 k€
- Complément de stock de pièces détachées :90k€
- Travaux d'amélioration acoustique du CVE :370k€
- Travaux de couverture « intempéries » : 250 K€
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour futur travaux de mise en conformité BREF Incinération et habillage architectural : 190k€
- Aménagements divers : 335 K€ (Signalétique du CVE, bornes de pesage, diverses améliorations techniques, études, ...)
- L'achat du terrain DOUS à destination du projet CSR (environ 1 M€)

Concernant le SVM : des dépenses sont prévues au niveau du centre de tri (1,01M€) :

- Modernisation du système informatique : 160K€
- Travaux SSI : 70K€
- Travaux défense incendie : 840K€

Au niveau de la **collecte**, le budget 2021 est en augmentation dû notamment à l'augmentation de projets prévus en borne enterré pour l'année 2021 soit 115 bornes enterrées OM, 99 bornes enterrées CS et 48 bornes enterrées Verre.

A cela s'ajoute également 20 bornes caméléons dans le cadre du renouvellement du parc de borne enterrée vieillissante sur Gonesse – secteur Fauconnière. Il est à noter également la mise au budget de 75 bornes aériens verre, objectif fixé dans le cadre du plan CITEO.

Concernant le budget de la gestion des bacs, afin de poursuivre le projet **de dotations de bacs** de l'Ex Val de France, les achats des bacs prévus en investissement au BP 2021 s'élèvent à **4,3 M€**.

- **Administration**

En 2018 et 2019, le Sigidurs a fait acquisition de deux bâtiments, respectivement au 20 rue de l'Escouvrier à Sarcelles et le CATI. En 2020, une partie des travaux a été réalisées pour ces locaux qui vont se poursuivre en 2021 pour un montant de 2 170K€ pour le bâtiment du 20, comprenant les équipements, l'installation de l'alarme et le mobilier.

Des dépenses d'investissement sont également prévues en 2021 pour le CATI (désamiantage et réhabilitation de l'appartement) pour un montant de 280K€. D'autres part, des travaux sur les déchèteries sont attendus pour la mise en conformité à hauteur de 318K€.

Puis concernant l'administration générale, des dépenses d'investissements sont estimées en 2021 concernant les sujets suivants :

- **Au siège : 122K €**
 - Changement équipement réseau : 32K€
 - Laboratoire informatique : 30K€
 - Réaménagement et mobilier : 60K€
- **Equipement informatique : 74K€**
 - Changement virtualisation : 34K€
 - Acquisition matériel informatique : 30K€
 - Contrôle d'accès :10K€

3. Prospective pluriannuelle 2021-2025

La prospective financière en investissement a été déterminée à partir de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) (hors dépenses liées à la dette) qui a été cartographiée en fonction des stades d'avancement des opérations et projets, du caractère spécifique et structurel des projets afin d'évaluer la rigidité des dépenses ou les capacités de lissage.

Le PPI a été complété par les services concernés et la prospective du Syndicat s'établit de la manière suivante

En K€									
Service	Projets	Coût total	Réalisations antérieures	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions < N+5
TOTAL CVE		75 075	365	50	1 780	1 350	6 950	44 180	20 400
	Habillage Cve	13 575	75		100	200	2 200	6 600	4 400
	Création Chaufferie Csr	37 375	25		100	250	4 000	20 000	13 000
	Raccordement Sivlbg	3 540	200	0		50	50	3 240	0
	Déviation Réseau Es Sarcelles Energies	1 425	25				100	1 100	200
	Remplacement Réseau Sarcelles Energies	3 290	0	0			50	3 240	0
	Autres	15 870	40	50	1 580	850	550	10 000	2 800
TOTAL DECHETERIE		4 900	0	1 400	150	2 950	150	150	100
	Renouveau Du Parc De Bennes (Bennes Réformées Mises En Place En 2008 Et 2013)	800		100	150	150	150	150	100
	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300		1 300					
	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800				2 800			
TOTAL TECHNIQUES		7 163	0	4 830	430	1 900	3	0	0
	Travaux D'Aménagemen t Du 20Esc + Sps	2 600		2 600					
	Travaux De Réaménagement t Du Cati	2 103			200	1 900	3		
	Dotation Val De France	2 100		2 100					
	Autres	360	0	130	230	0	0	0	0
TOTAL INFORMATIQUE		887	144	143	199	95	95	103	106
TOTAL COMMUNICATION		95	0	25	50	0	20	0	0
TOTAL GENERAL		88 120	509	6 448	2 609	6 295	7 218	44 433	20 606

En 2021, le montant « Autres » inscrits pour le CVE (1 580 K€), correspond aux dépenses prévues pour le revamping du Sncv Yokogawa (1 050 K€), lutte pour l'incendie (310 K€), travaux d'insonorisation usine (150 K€), reprise de la signalétique de la voirie (30 K€), mise en conformité BREF (40 K€)

Plusieurs scénarios sont en cours d'analyse concernant la prospective. La construction des différents scénarios se base sur plusieurs hypothèses qui peuvent varier selon l'orientation souhaitée du Syndicat :

- ✓ Seuil plancher du fond de roulement estimé à 5M€
- ✓ Mise en œuvre des projets liés au CSR (avec projets connexes : 57 M€)
- ✓ Lissage des autres projets d'investissement du PPI
- ✓ 3% d'augmentation des dépenses de fonctionnement (prise en compte de la TGAP à la hausse dès 2021)

Les données des scénarios envisagés sont en cours de finalisation avec notre prestataire FinanceActive.

4. Synthèse

Telles sont les orientations à partir desquelles le Conseil Syndical est appelé à débattre.

Ces orientations traduisent la poursuite de la stratégie financière du Sigidurs dont la pertinence peut être saluée au regard de l'excédent de trésorerie dont bénéficie le syndicat.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sera primordiale en 2021 au regard des prévisions à la baisse des recettes attendues. De plus, l'impact de la TGAP est déterminant sur les dépenses de fonctionnement qui viennent alourdir le budget malgré les efforts faits par l'ensemble des services en interne. En effet, de 1,2M€ en 2020, nous allons devoir contribuer à hauteur de 2,5M€ en 2021, jusqu'à 5,1M€ en 2025, avec l'application des nouveaux taux de TGAP. Cette fiscalité plus prégnante voire handicapante au fil des années aura une répercussion sur les choix des investissements.

A noter également que lors de la rédaction du rapport, une baisse de la TVA à 5,5% sur les opérations de recyclage a été publiée par Amorce via une note. Cette dernière n'est pas encore stabilisée et Amorce a pour objectif de publier le nouveau bulletin pour le premier trimestre 2021.

Par conséquent, lors de la consolidation des données du BP 2021, certaines dépenses seront réajustées avec l'application de ce nouveau taux de TVA.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, en ayant des répercussions sur l'activité du syndicat. En effet, face à la pandémie, plusieurs prestations ont été annulées soit reportées notamment au niveau de la prévention et sensibilisation.

D'autres part, les conséquences des confinements ont été multiples : fermeture temporaire des déchèteries et du CDT, suspension temporaire de la collecte des encombrants et des déchets végétaux

De plus, elle a engendré des surcoûts pour les prestataires du Sigidurs en raison du confinement lié à la crise sanitaire.

Puis en fin d'année, il y a eu un déclenchement d'incendie au niveau du Centre de tri : un avenant de prorogation devrait être établi pour une période de 9 mois soit jusqu'au 31/12/2021

L'année 2021 sera assurément une année complexe au regard de la poursuite de la crise sanitaire et des réglementations protectrices de l'environnement et des populations, mais toujours plus coûteuses. Dans ce contexte incertain, le Sigidurs s'engage néanmoins à maîtriser ses dépenses tout en conservant un service de qualité.

Le syndicat poursuivra par ailleurs, les projets inscrits au PPI, en respectant l'équilibre de la trésorerie et contenant son endettement :

- Taux d'épargne brut : 7,8% (4,1M€)
- Capacité de désendettement : 9,4 ans

Un situation financière maîtrisée par le Sigidurs permet de stabiliser les coûts unitaires par habitant :

- Prévention : 2,45€ en 2021 contre 2,74€ en 2020
- Collecte : 53,19€ en 2021 contre 53,01€ en 2020
- Traitement : 91,56 € en 2021 contre 71,27 en 2020

5. Annexes

1/ Etat de la dette

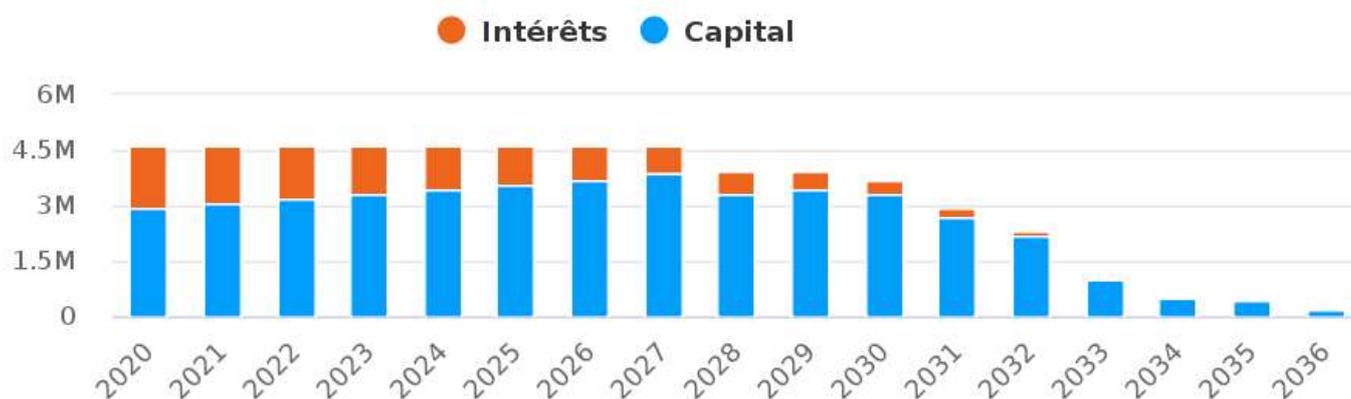
En 2020, le montant prévisionnel des annuités de remboursement de la dette (intérêt + capital) s'élève à 4,636 M€, représentant une participation de 11,24 € par habitant.

Aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements de l'année 2020. Le dernier emprunt contracté date de 2012.

Pour 2021, le montant des annuités de remboursement demeure quasi constant à 4,634 M€ soit une participation à l'habitant de 11,24 €.

Le montant du capital restant dû au début de l'exercice 2021 se chiffre à 39,751 M€, soit un endettement de 97 € par habitant.

12 emprunts demeurent, tous à taux fixe (taux moyen de 3,87 %).



2/ Ratio clés

▪ Coût à l'habitant

Ci-dessous le coût à l'habitant par compétence pour l'année 2021. Les coûts prennent en compte la totalité des dépenses toutes sections confondues liées à la compétence (hors recettes).

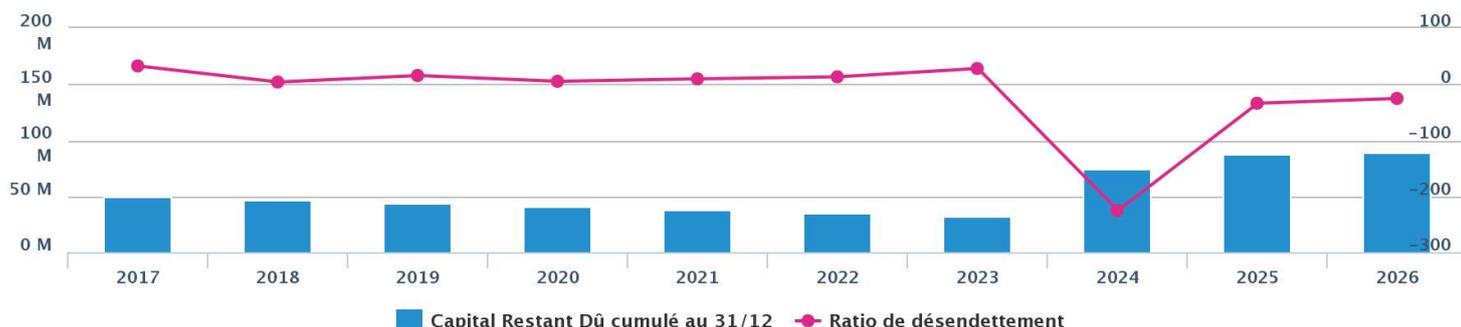
	Coût à l'habitant	
	2020	2021
Prévention	2,74 €	2,45 €
Collecte	53,01 €	53,19 €
Traitement	71,27 €	91,56 €

▪ Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Ci-dessous la projection jusqu'en 2025 du ratio de désendettement du Sigidurs : a noter qu'il varie selon la prospective.

Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement



En intégrant le CA 2020 prévisionnel à date, le ratio de désendettement pour l'année 2020 est de 5 ans. Concernant l'année 2021, il est estimé à 9,43 ans en prenant en considération le BP 2021, soit il double pratiquement par rapport à 2020.

Cela s'explique par le montant de l'épargne brute en 2021 qui diminue de moitié soit passant à 4,1M€ contre 8,2M€ en 2020. La trajectoire de la TGAP à la hausse a de nouveau un impact sur nos épargnes, étant comptabilisée dans les dépenses de fonctionnement.

▪ Taux de TEOM des EPCI

	2019	2020
CARPF	6,94%	6,94%
CAPV	6,25%	6,36%
C3PF	8,31%	7,97%

Pour information, taux de TEOM :

CAPV (EMERAUDE)	TEOM 2019	TEOM 2020
ANDILLY	5,93%	6,43%
DEUIL-LA-BARRE	6,20%	6,59%
ENGHIEN-LES-BAINS	4,73%	5,04%
GROSLAY	7,00%	7,64%
MARGENCY	4,63%	4,96%
MONTLIGNON	7,75%	8,34%
MONTMAGNY	7,83%	8,40%
MONTMORENCY	5,62%	6,07%
SAINT-GRATIEN	5,65%	6,00%
SAINT-PRIX	6,64%	7,16%
SOISSY-SOUS-MONTMORENCY	5,63%	6,10%

C3PF (Tri-Or)	TEOM 2019	TEOM 2020
Asnière sur Oise	8,69%	8,79%
Baillet en France	8,42%	8,51%
Belloy en France	9,05%	9,15%
Maffliers	9,07%	9,17%
Montsout	9,25%	9,35%
Saint Martin du Tertr	9,60%	9,71%
Seugy	8,92%	9,02%
Viarmes	10,06%	10,17%
Villaines sous bois	8,51%	8,60%

Prospective 2021>2025 et +

Plan Pluriannuelle d'Investissement

Service Gestionnaire	Libellé Opération	Coût total Opération	Réalizations antérieurs	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions < N+5	Prévision de Financement		
										Fonds Propres	Subventions	Emprunts
Communication	Covering Camion De Livraison	25 000,00		25 000,00						100%	0%	0%
Communication	Covering Bornes	25 000,00			25 000,00					100%	0%	0%
Communication	Campagne Prévention	25 000,00		25 000,00						100%	0%	0%
Communication	Panneaux Électroniques 77	20 000,00					20 000,00			100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Habillage Cve	13 450 000,00	75 000,00	100 000,00	200 000,00	2 200 000,00	6 600 000,00	4 400 000,00		100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Création Chaufferie Csr	35 375 000,00	25 000,00	100 000,00	200 000,00	4 000 000,00	20 000 000,00	13 000 000,00		0%	40%	60%
Centre de Valorisation Énergétique	Raccordement Sivlbg	2 300 000,00	200 000,00	-		50 000,00	50 000,00	3 240 000,00	-	0%	35%	65%
Centre de Valorisation Énergétique	Déviation Réseau Es Sarcelles Energies	1 425 000,00	25 000,00				200 000,00	1 100 000,00	200 000,00	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Remplacement Réseau Sarcelles Energies	3 290 000,00	-	-			50 000,00	3 240 000,00	-	70%	30%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Revamping Du Sncc Yokogawa	1 090 000,00	15 000,00	25 000,00	1 050 000,00	-	-	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Implantation De Ramoneurs Micro Explosifs	600 000,00	-	-		300 000,00	300 000,00	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Revamping De L'Isolation Des Fours/Chaudières Et Traitement Des Fumées	250 000,00	-	-	-	-	-	-	250 000,00	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Création D'Un Magasin De Pièces Détachées	500 000,00	-	-	-	-	-	-	500 000,00	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Reprise De La Signalétique De La Voirie	40 000,00	-	10 000,00	30 000,00	-	-	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Mise En Conformité Mtd-Bref	640 000,00	-	-	40 000,00	400 000,00	200 000,00	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Upgrade Des Moyens De Détection/Lutte Contre L'Incendie	325 000,00	-	15 000,00	310 000,00	-	-	-	-	100%	0%	0%
Centre de Valorisation Énergétique	Remplacement de la Turbine	12 075 000,00	25 000,00				50 000,00	10 000 000,00	2 000 000,00			
Informatique	Installation/Mise En Oeuvre/Hebergement/Maintenance Du Pgi	189 182,10	120 474,68	68 707,42	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Licences Office 365	44 100,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	100%	0%	0%
Informatique	Renouvellement Infra Virtuelle	57 500,00	-		27 500,00	-	-	-	30 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Changement Cœur De Réseau	62 000,00	-		31 000,00	-	-	-	31 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Matériel - 15 Ecrans	35 500,00	2 500,00	3 300,00	3 300,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00	100%	0%	0%

Service Gestionnaire	Libellé Opération	Coût total Opération	Réalisations antérieurs	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions < N+5	Fonds Propres	Subventions	Emprunts
Informatique	Materiel - Pc	182 000,00	7 000,00	25 000,00	50 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Onduleurs	3 500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Telephones Portables	25 000,00	3 000,00	5 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	5 000,00	3 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Tablettes	40 000,00	4 000,00	10 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	10 000,00	4 000,00	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Ecrans - Tdu	2 000,00			2 000,00					100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Tv/Pc - Tdu	2 000,00	-	2 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Salle Reunion Mach - Collecte	6 000,00	-	6 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Ecrans Et Supports - Com	12 000,00	-	12 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Imp Traceur A0 - Com	3 500,00	-	3 500,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Informatique	Materiel - Sonorisation Comite	22 500,00	-	22 500,00	-	-	-	-	-	100%	0%	0%
Déchèteries	Renouvellement Du Parc De Bennes (Bennes Réformées Mises En Place En 2008 Et 2013)	800 000,00		100 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	100 000,00	100%	0%	0%
Déchèteries	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000,00		1 300 000,00						100%	0%	0%
Déchèteries	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800 000,00				2 800 000,00				100%	0%	0%
Centre de Tri	Construction D'Un Cdt 30 000 T/An ?	-								100%	0%	0%
Service technique	Travaux D'Aménagement Du 20Esc + Sps	2 600 000,00		2 600 000,00						100%	0%	0%
Service technique	Trx Désamiantage Du 20Esc	100 000,00		100 000,00						100%	0%	0%
Service technique	Pose D'Une Alarme Au 20Esc	30 000,00		30 000,00						100%	0%	0%
Service technique	Désamiantage Du Cati	150 000,00	-	150 000,00						100%	0%	0%
Service technique	Remise En État Appartement Du Cati	80 000,00		80 000,00						100%	0%	0%
Service technique	Travaux De Réaménagement Du Cati	2 103 000,00			200 000,00	1 900 000,00	3 000,00			100%	0%	0%
Service technique	Dotation Val De France	2 100 000,00		2 100 000,00						100%	0%	0%
TOTAL		88 119 782,10	508 774,68	6 448 307,42	2 609 100,00	6 295 400,00	7 218 400,00	44 433 400,00	20 606 400,00			

La mise en œuvre de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en 2020, a été réactualisé en fin d'année par les services concernés. Cet outil permet d'anticiper l'avenir en proposant une vision prospective et synthétique à 5 ans sur les dépenses des équipements.

